



Section nationale des retraités

Conférence nationale 14 septembre 2021

Résolution

Une situation inédite.

Dans un contexte social :

- Marqué par une grave pandémie
- Dans une situation dégradée de l'hôpital public
- Et une cascade de décisions gouvernementales restreignant les libertés publiques et syndicales comme certains droits sociaux,

la Conférence nationale des retraités FO de la Fédération des cheminots, réunie le 14 septembre 2021, rappelle les raisons de l'existence du syndicalisme indépendant :

- a) Les salariés, en activité, en retraite ou momentanément privés d'emploi, ont des intérêts particuliers à défendre au sein de la société : conditions de travail, de rémunération et de protection sociale notamment.
- b) Ils ont besoin pour cela :
 - De s'organiser librement dans des syndicats, afin de définir entre eux leurs revendications.
 - De la liberté sans conditions, de réunions, de discussions et d'expressions comme de manifestations et de grèves s'ils l'estiment nécessaire.
 - De se garantir, au sein de leurs syndicats, de toutes divisions pour tout autre motif.

La Conférence constate avec préoccupation une grave défiance de nombre de salariés - et d'une partie de la population non salariée - vis à vis des décisions des institutions de pouvoir.

Cette situation confirme l'importance, pour la préservation des forces du syndicalisme de conserver et renforcer la confiance des syndiqués et des salariés, en veillant au maintien de ses principes fondateurs, ceux de la Charte d'Amiens.

Défendre le service public.

La Conférence s'alarme de la rapide dégradation des services publics - fermetures de bureaux de postes, de trésoreries, de gares, d'hôpitaux, d'écoles ..., « dématérialisation » généralisée - comme de la pénurie de médecins, de places en EHPAD, en résidences autonomie, en Unité de soins de longues durées etc.

La Conférence rappelle les longues mobilisations des personnels hospitaliers contre les suppressions de lits et pour des embauches, les années qui ont précédées le début de l'épidémie et qui se sont heurtées aux politiques de réduction des dépenses publiques des gouvernements successifs.

La Conférence soutient les appels à mobilisation pour la satisfaction urgente des revendications en faveur de l'hôpital public :

- Arrêt immédiat des fermetures de lits, de postes et de services dans les structures hospitalières.
- Recrutement en urgence et formation de personnels qualifiés dans tous les services de santé et EHPAD.
- Réouverture consécutive de lits et de services nécessaires pour soigner toute la population.

La Conférence appelle ses sections et ses syndiqués à poursuivre et développer le soutien aux mobilisations des salariés de la fonction publique.

Elle se félicite des initiatives et revendications de l'UCR pour contrer les effets dévastateurs de la dématérialisation généralisée des démarches administratives.

Au côté de la Fédération
pour défendre les garanties sociales des cheminots.

Face à une disparition du Statut des cheminot pour les actifs depuis le 1^{er} janvier 2020 - et à des **vagues de** démissions de cheminots conséquences des directives européennes via les quatre « paquets ferroviaires » - la Conférence constate que c'est bien l'ensemble des services publics qui sont aujourd'hui menacés de remplacement par le secteur privé, au détriment des droits et garanties sociales.

Les lois des gouvernements successifs ont ainsi conduit à la disparition de la Société Nationale de Chemin de Fer, remplacée par cinq sociétés anonymes au prétexte d'une « dette » résultant pourtant de décisions de l'Etat, auquel la Fédération ne cesse de réclamer qu'il l'assume entièrement. Les cheminots sont désignés pour être les principales victimes de la mise en concurrence en cours du transport ferroviaires au profit des actionnaires de sociétés privés.

Au côté de la Fédération, la Conférence :

- Persiste plus que jamais dans sa revendication de maintien et d'amélioration du Statut et son extension à l'ensemble des cheminots quelle que soit leur entreprise,
- S'oppose à la mise en concurrence des cheminots entre eux et revendique le retour au monopole public d'Etat

Sur ces positions, la Conférence souhaite l'unité d'action entre les fédérations syndicales, condition à l'évidence indispensable pour obtenir la sauvegarde des intérêts communs de tous les cheminots.

Pouvoir d'achat des retraités

La Conférence constate la diminution continue du pouvoir d'achat des retraités avec l'augmentation du tarif des mutuelles (+ 3,6 % en moyenne), du gaz (+ 8 %), de l'électricité (+1,6 %) ... et le creusement de l'écart entre les revalorisations des pensions et l'indice des prix.

Elle réaffirme ses revendications urgentes contre l'appauvrissement des retraités :

- Tout en revendiquant le retour à de véritables négociations d'entreprises, elle réclame une revalorisation annuelle des pensions indexée sur l'évolution du salaire français moyen
- L'application du Code de la sécurité sociale d'augmentation des pensions de 1 % minimum par an.

Elle fait sienne les revendications complémentaires de l'UCR :

- La suppression de la hausse de 1,7 point de la CSG
- Le maintien et l'amélioration des pensions de réversion
- Le rétablissement de la demi part supplémentaire pour les parents isolés, veufs ou veuves n'ayant pas élevé seuls leurs enfants.
- La suppression :

- de la fiscalisation des majorations de pensions accordées aux retraités qui ont élevé trois enfants ou plus.
- de la Contribution additionnelle de solidarité (CASA) de 0,3%
- du plafonnement de l'abattement fiscal de 10% qui contribue à pénaliser le niveau de vie de tous les retraités imposables.

Défense de la Protection sociale collective

La Conférence dénonce la propagande visant à opposer les régimes spéciaux de salariés au régime général.

La Conférence dénonce le remplacement du financement de la protection sociale par le salaire différé, par sa fiscalisation via la CSG

La Conférence revendique le maintien des droits collectifs acquis par le versement de cotisations, et s'oppose à leur individualisation soumis aux aléas des décisions gouvernementales.

Elle se tient prête à appeler les retraités à se mobiliser pour le cas où le gouvernement déciderait de relancer - en tout ou partie notamment par la suppression des régimes spéciaux - son projet de régime de retraite « universel par points », avorté par la mobilisation ouvrière de 2019-2020

Pour la préservation des garanties de la CPRP.

Attachée au régime spécial de Prévoyance SNCF, la Conférence revendique pour tous les cheminots, retraités ou actifs de la branche :

- Les tarifs spéciaux de remboursement maladie
- Les prestations complémentaires
- Le maintien des centres médicaux de proximité, accessibles à tous et financés par les employeurs.
- La revalorisation des remboursements de santé, notamment des frais optiques et dentaires.
- La suppression des dépassements d'honoraires pour les retraités et les ayants droits, en cas d'opération ou de visite chez un spécialiste.
- La suppression des retenues forfaitaires
- Le maintien et la réouverture des maisons de retraite SNCF

La Conférence dénonce :

- L'aggravation des difficultés pour les retraités, du fait des remboursements de médicaments
- Le transfert consécutif des frais de soins vers un financement privé - via les « couvertures complémentaires - provoquant une inégalité scandaleuse vis-à-vis de la santé

Avec l'UCR, la Conférence estime donc urgent que les retraités puissent bénéficier d'une déduction fiscale ou d'un crédit d'impôt équivalant au montant des cotisations à leur couverture complémentaire santé.

Perte d'autonomie

Concernant la prise en charge des retraités en perte d'autonomie, la Conférence défend la nécessité de sa prise en charge à 100 % par la branche maladie de la Sécurité Sociale, financée par des cotisations spécifiques sur les revenus financiers, les salaires et retraites.

La Conférence s'opposera à toutes autres décisions pénalisant à nouveau le pouvoir d'achat des retraités, comme une nouvelle augmentation de la CSG retraités

Facilités de circulation

Au moment où celles-ci sont stigmatisées par le gouvernement et menacées par les employeurs dans les négociations de la CCN, la Conférence, opposée à toute remise en cause, revendique avec la Fédération leur extension à l'ensemble des cheminots actifs et retraités de la branche et leur financement intégral par les employeurs, sans aucune fiscalisation individuelle.

La Conférence s'oppose à la dématérialisation forcée des FC et revendique le retour à leur accès aux guichets.

Elle demande à l'UCR de poursuivre ses initiatives en vue d'obtenir la satisfaction de ses revendications face aux détériorations des services publics du fait de la « fracture numérique »

Défense des droits et des libertés

La Conférence s'insurge contre les lois et décrets liberticides mis en œuvre par le gouvernement depuis novembre 2020 - intégrant la loi du

5 août 2021 (*pass sanitaire*) - aggravant pour des millions de salariés du public et du privé, les remises en cause du droit du travail et les statuts, et qui n'ont d'autre but que de réduire toute résistance sociale.

La Conférence appelle à poursuivre les appels à la mobilisation pour l'abrogation de ces lois et décrets.

Le « *remboursement de la dette* »

La Conférence est consciente que le gouvernement prépare le « remboursement de la dette covid », via une forte réduction des dépenses publiques et « la poursuite des réformes » (retraites, assurance chômage etc.).

La Conférence entend se disposer pour y faire face.

D'ores et déjà, la Conférence appelle ses sections :

- A répondre à l'appel du « groupe des 9 » organisations de retraités (excepté la CFDT et l'UNSA) à se rassembler le 1^{er} octobre.
- A se mobiliser le 5 octobre avec les salariés du public et du privé et les jeunes à l'appel des confédérations FO, CGT, FSU, Solidaire, FIDL MNL, UNEF et UNL

Dans un passé récent, le gouvernement a dû reculer, comme, partiellement, sur l'augmentation de la CSG des retraités ou sur son projet de retraite « universel par points ».

La Conférence est convaincue que d'autres avancées revendicatives sont à la portée de nos mobilisations.

Pour se faire, elle appelle au renforcement de la syndicalisation des retraités au sein des sections fédérales et à la tenue régulière des réunions d'instances et d'informations des syndiqués.

La conférence soutien l'UCR dans ses démarches au sein de la FERPA et autre organismes syndicaux internationaux en vue de développer ses revendications.

Adopté à l'unanimité